

Accords fiscaux—Loi

Il est important que des gens comme le juge en chef Dickson parlent ouvertement. Bien que ses déclarations aient suscité quelques critiques, on se rend compte, tout bien considéré, que ses propos sont empreints de bon sens. Selon certains, les juges ne devraient pas se prononcer ouvertement; à mon avis, et c'est une opinion toute personnelle, lorsqu'il s'agit de questions aussi fondamentales que l'éducation postsecondaire, les membres du corps judiciaire ont un rôle à jouer.

La question que je pose à l'honorable député se rapporte à une déclaration faite par le juge Hall, un autre juge qui a étudié la question des soins médicaux au Canada, il y a quelques années. Il a dit qu'il existait des besoins fondamentaux, comme l'éducation, auxquels les Canadiens devaient satisfaire collectivement et assumer par le truchement des impôts. Au sujet de l'enseignement postsecondaire et des soins médicaux, il a déclaré qu'il s'agissait là de devoirs sacrés qu'il était nécessaire de remplir, même s'il fallait pour cela augmenter les impôts.

J'aimerais que l'honorable député nous fasse part de son opinion à ce sujet. Déjà il nous l'a exprimée au sujet de l'éducation postsecondaire. Dans sa communauté de Windsor, quel serait l'effet d'une réduction du niveau de financement des services de santé?

M. McCurdy: Monsieur le Président, l'honorable député pose une question multiple. Manifestement, nous éprouvons de graves problèmes au sujet des installations hospitalières de Windsor. On y discute actuellement pour savoir s'il y aura des fonds suffisants pour ajouter une aile à l'un des hôpitaux de la région. J'aimerais revenir à sa comparaison du système universitaire canadien avec celui des États-Unis. Le fait est qu'au Canada, il se produit depuis trop longtemps une dégradation du financement universitaire. Laissez-moi vous dire ce qui s'est passé, au cours des deux dernières années plus particulièrement. Je le signale à l'honorable député, car je veux ajouter une précision.

D'abord, nos universités sont-elles en train de perdre de plus en plus leurs chercheurs, parce qu'elles n'ont pas suffisamment d'argent; pour leurs exigences fondamentales de fonctionnement et parce que les chercheurs n'ont pas suffisamment de fonds à leur disposition? Comme l'a dit le président Wright de Waterloo si le MIT était financé au même rythme que l'Université Waterloo, il ne serait probablement pas une institution de première classe.

De 1983-1984 à 1985-1986, l'augmentation la plus sensible du financement de l'éducation universitaire s'est produite en Ontario, où elle a été de 13.1 p. 100 et la pire situation, en Colombie-Britannique, avec une diminution de 9.7 p. 100. Toutefois, lorsqu'on regarde l'État du Michigan aux États-Unis, qui est comparable à l'Ontario, on constate une augmentation de 26 p. 100. Dans l'État de l'Alabama, on peut constater que, pendant cette période, le financement de l'enseignement universitaire a augmenté de 53 p. 100. L'université de l'Alabama reçoit, pour chaque étudiant qui la fréquente, une subvention qui est cinq fois supérieure à celle que touche l'Ontario.

● (1220)

L'honorable député doit aussi savoir, comme je l'ai mentionné plus tôt en passant, que l'université de Toronto est la seule université qu'on peut considérer comme de premier ordre

au Canada, selon les normes internationales. L'Alabama n'est pas exactement le centre du libéralisme ni des grandes possibilités; pourtant, sa subvention par étudiant est cinq fois supérieure à celle de l'Ontario. Notre système est en train de devenir non pas de second mais de troisième ordre. Le gouvernement contribue à cette détérioration.

M. Nunziata: Monsieur le Président, vous me permettez de ne pas être d'accord avec mon honorable collègue. Je ne crois pas qu'il soit juste de comparer notre système d'enseignement postsecondaire avec celui des États-Unis. Je suppose qu'on peut examiner les fonds par habitant accordés par le gouvernement d'un État ou par le gouvernement fédéral. Cependant, mon collègue sait pertinemment que sur le plan de l'égalité des chances, il n'y a absolument pas de comparaison entre le Canada et les États-Unis. Je parle de la question de savoir si tous les Américains, d'un océan à l'autre, ont les mêmes chances de poursuivre des études postsecondaires. Au Canada, les étudiants paient des droits de scolarité qui ne représentent qu'une infime partie des frais de fonctionnement de nos universités.

J'ai eu le plaisir d'accueillir dans mon bureau plusieurs internes du Michigan au cours des trois ou quatre dernières semaines. Ils m'ont signalé ce que coûtent les études postsecondaires au Michigan, et la situation est semblable dans les autres États, où l'enseignement postsecondaire ne devient accessible qu'aux riches.

J'aimerais que mon collègue nous parle de l'égalité des chances. Comme l'a dit le juge Dickson, l'égalité des chances trouve sa source dans les valeurs du Canada, en ce sens que nous croyons fermement qu'on n'a pas à avoir beaucoup d'argent ou de venir d'une famille riche pour avoir la chance de suivre des études postsecondaires de qualité. Mon honorable collègue pourrait-il nous parler de ses recherches sur l'enseignement postsecondaire aux États-Unis et nous dire si les jeunes y ont les mêmes chances qu'au Canada?

M. McCurdy: Monsieur le Président, je pense qu'il est temps que nous éclairions certains députés. Au Canada, le taux de participation à l'enseignement postsecondaire est de 16 p. 100. Au Michigan, il est de 40 p. 100. En Californie, il est de 60 p. 100. L'Université du Michigan est l'établissement d'enseignement le plus cher du Michigan. En moyenne, les frais de scolarité demandés dans les États comme le Michigan, New-York, la Californie et, de plus en plus, les États du Sud, ne sont pas supérieurs aux nôtres. C'est dans les établissements privés et dans certaines des grandes universités pluridimensionnelles qu'ils sont les plus élevés. Donc, la participation est encore plus grande aux États-Unis qu'au Canada.

En ce qui concerne le coût de la recherche et les frais de fonctionnement, disons d'abord que dans les universités américaines, la recherche est financée par le gouvernement fédéral, par l'entremise des organismes de subvention. On y paie le coût de la recherche, les traitements ainsi que les frais généraux. La recherche n'est pas tributaire de l'aide financière des États. Tel n'est pas le cas au Canada. Ici, les fonds d'exploitation accordés aux universités par les provinces et le gouvernement fédéral dans le cadre du FPE ne sont pas suffisants; de plus, les universités doivent assurer les frais généraux dans une proportion pratiquement égale aux fonds de recherche qui leur sont octroyés.